

COMITÉ DE VIGILANCE DES ACTIVITÉS PORTUAIRES
COMPTE-RENDU – RENCONTRE DU 22 OCTOBRE 2015

RÉDIGÉ PAR FRÉDÉRIC LEWIS, SECRÉTAIRE CVAP

Étaient présents :

M Brault Normand	Conseiller au contrôle, ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Mme Brodeur Caroline	Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale
M. Cazalis Pierre	Comité de relations avec la communauté du Port de Québec
Mme Fontaine Catherine	Secrétariat à la Capitale-Nationale
M. Girard Maxime	Conseil de quartier de Lairet
Mme Lalande Véronique	Porte-parole, Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec
Mme Levaque Renée	Coordonnatrice Santé et environnement, Direction régionale de Santé publique
Mme Lévesque Mélanie	Administratrice, Conseil de quartier de Maizerets
M. Lewis Frédéric	Secrétaire du Comité de vigilance des activités portuaires
M. Métivier Anick	Directeur adjoint, relation avec la communauté, Port de Québec.
M. Saucier Nicolas	Vice-président, Conseil de quartier Saint-Roch
M. Samson Alain	Président du Conseil de quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire

M. Turgeon Pierre	Administrateur, Conseil de quartier Vieux-Limoilou
M. Verret Steeve	Conseiller municipal – membre du comité exécutif responsable de l’environnement
Mme Verreault Suzanne, Présidente	Présidente de l’arrondissement de La Cité-Limoilou, Conseillère municipale — district de Limoilou
Mme Verreault Sylvie	Division de la qualité du milieu, Ville de Québec

Étaient absents:

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et présentation des membres	5 min
2. Adoption du compte-rendu de la rencontre du 17 septembre 2015	10 min
3. Suivis des dossiers – 17 septembre 2015	5 min
4. Suivi d’information du MDDELCC	5 min
5. Suivi d’information de la DRSP	5 min
6. Suivi d’information du Port de Québec	5 min
7. Révision du mandat du CVAP	1 h
8. Plan d’action	15 min
9. Autres sujets	15 min

a. Plainte concernant l'article 22 du Règlement sur les nuisances de la Ville de Québec b. ...	
10. Calendrier et date de la prochaine rencontre 22 octobre 2015	1 min
11. Fin de la rencontre	1 min

– Mot de venue	Mme la présidente accueille les membres de l'assemblée et l'ordre du jour est adopté sans modification.			
– Adoption du ompte-rendu e la rencontre u 17 septembre 015	Le compte-rendu est adopté sans modification.			
– Suivis des ossiers – 17 ptembre 2015	Le secrétaire présente les suivis. Au point 11 la représentante du Conseil régional de l'environnement informe le comité d'un appel de l'ACEE concernant une potentielle rencontre le 4 novembre au soir. Le CVAP n'ayant pas été sondé, le secrétaire doit contacter l'Agence pour s'enquérir de la situation.	Contacteur l'Agence concernant la tenue d'une rencontre d'information	Secrétaire	18 septembre
– Suivi information du DDELCC	Le représentant du ministère présente un rappel en référence à l'article du journal le Soleil du 22 octobre 2015 statuant sur la position du ministre (voir l'article de Annie Morin).			
– Suivi information du SP	Il y a eu dépôt par le DSP de l'avis complémentaire sur le nickel. Il y aurait Possibilité de rencontrer le CVAP si la demande en est	Voir au nécessaire pour une présentation	Secrétaire	Prochaine rencontre

	<p>faite. La demande est faite séance tenante. La présentation est donc à prévoir le 19 novembre et est ouverte aux membres du CVAP seulement. Le DSP travaille activement à l'étude de santé environnementale à Limoilou.</p>			
<p>– Suivi information du Port de Québec</p>	<p>Le représentant de l'APQ relate l'évènement du 30 aout.</p> <p>Un résident de la rue du foulon reçoit des poussières et en informe l'APQ, ce qui déclenche des investigations. Le type de poussières est impossible déterminer. Cependant, un navire de maïs se fait transborder et toutes les mesures de mitigation sont déployées. Une grande quantité de sable en bordure de route est par ailleurs présente. Il est impossible de localiser la source des poussières. De manière préventive, les mesures d'abat poussière sont déployées et un nettoyage de l'ensemble du secteur est effectué. Un suivi est fait auprès du plaignant qui se dit alors satisfait.</p> <p>Le rapporteur est un habitué, collaborateur de l'APQ, de Initiative citoyenne de vigilance du Port de Québec, du MDDELCC, etc.</p> <p>Le représentant de l'APQ s'engage à nouveau, à chaque rencontre, à rendre compte des plaintes reçues, mais sans promettre de données écrites. D'autres types d'évènements pourraient également être pertinents en ayant des impacts sur le voisinage sans qu'il y ait de plaintes.</p> <p>Le représentant de l'APQ présente les statistiques allant du 1^{er} janvier 2015 au 22 octobre 2015. Il y aurait eu 10 plaintes ; 7</p>			

citoyennes et 2 internes (?).

Il y aurait, de manière générale, 3 types de plaintes; le bruits, les poussières et la pollution lumineuse.

Il y aurait eu 2 plaintes pour bruit, une interne et une citoyenne non résolue, mais on serait en bonne voie de localiser la source.

Il y aurait eu une plainte citoyenne concernant la pollution lumineuse. Il s'agissait d'un lampadaire mal aligné et la situation serait maintenant corrigée.

Il y aurait eu 2 plaintes concernant la poussière. Une provenait de l'externe et concernait de la vapeur d'eau (voir CR précédent), l'autre, interne, concernait un équipement problématique.

Le comité est informé, au passage, que les arrosages automatiques se déclenchent lorsqu'il y a de la poussière ou en fonction de conditions préalables favorables.

Il y aurait intérêt à produire des indicateurs comparables interannuels.

Le représentant de l'APQ explique le cheminement d'une plainte et son traitement.

Il est suggéré, sur la page d'accueil du CVAP de présenter un bouton « signaler un incident au Port de Qc » avec un hyperlien, même chose pour les sites Internet des Conseils de quartier, et de diffuser l'outil (INFO-ENVIRONNEMENT).

Q : Un incident ou une plainte rapportée demeure elle à l'interne

	<p>ou transmise aux autorités?</p> <p>R : C'est selon le cas de figure et notamment les possibilités de contrôle à l'interne. Outre les responsabilités légales, il y aurait une entente VERBALE entre le Port et le MDDELCC. Dès que quelque chose menace de sortir de l'enceinte, le MDDELCC doit être avisé.</p> <p>Q : Qu'advient-il des données de qualité de l'air colligées par l'APQ? Promis pour l'automne 2015.</p> <p>R : Le système est en rodage et il n'y a donc rien à diffuser pour l'instant.</p>			
– Révision du mandat du CVAP	<p>Mise en perspective par la présidente du Comité. Le MDDELCC, le SCN et la VQ ont écrit le mandat d'origine à la création du CVAP.</p> <p>La présidente pensait que le mandat révisé devait être approuvé. Interprétation dont doutent d'autres membres; il ne s'agirait que d'un dépôt, mais tant qu'à déposer le mandat révisé, ce serait bon d'avoir une réaction.</p> <p>Dans le document de travail, retirer les constats du document (qui ne sont plus à jour, la deuxième puce ayant été revue).</p> <p>Supprimer les procédures du mandat.</p> <p>Faire un amalgame des deux documents de mandat et acheminer</p>	<p>Amender le document de travail</p> <p>Relancer de nouveaux membres potentiels</p>	<p>Secrétaire</p> <p>Secrétaire</p>	<p>Avant la prochaine rencontre</p> <p>Avant la prochaine rencontre</p>

	<p>une proposition aux membres.</p> <p>Relancer Lévis (Ville et citoyens) et CQ SJB</p>			
– Plan d’action	<p>Faire un amalgame des deux documents de Plan d’action. Mettre à jour l’intitulé et les actions (élagage et bonification). Acheminer une proposition aux membres.</p> <p>Mettre une colonne « état » pour documenter l’avancement.</p>	<p>Modifier le document de travail et acheminer une copie aux membres</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>Avant la prochaine rencontre</p>
– Autres sujets	<p>La représentante de Initiative vigilance citoyenne informe le comité du dépôt d’une plainte concernant l’article 22 du Règlement sur les nuisances de la Ville de Québec.</p> <p>La plainte aurait été prise en charge par un technicien de la Ville de Québec. Selon la représentante, le délai dépassé de réponse (donné par le greffe; soit le 19 octobre). Elle demande donc à consulter la documentation et s’adresse au CVAP qui est identifié comme instance de suivi.</p> <p>La présidente apprend que « le comité de vigilance instauré par la Ville se charge du suivi ».</p> <p>La représentante du Service de l’Environnement de la Ville de Québec informe qu’un rapport ne peut être diffusé tant que le dossier n’est pas fermé et le rapport final. Il apparaît également que les plaintes ne peuvent être diffusées, et ce sans que les demandes d’accès à l’information n’aient de pouvoir. Par ailleurs,</p>			

	<p>les élus n'ont pas davantage le droit et pouvoir d'ingérence.</p> <p>Il y aurait eu un possible recours s'il n'y avait pas eu de suivi sur plainte, en regard à la déclaration de service au citoyen, ce qui n'est pas le cas ici.</p> <p>La représentante n'aurait d'autre choix qu'attendre et elle sera vraisemblablement la première à obtenir l'information (et non pas le CVAP).</p>			
<p>)- Date de la prochaine rencontre</p>	<p>La prochaine rencontre est donc celle du jeudi, 19 novembre 2015 et les membres souhaitent entamer la rencontre à compter de 19 h.</p>	<p>Faire parvenir le rappel et l'invitation électronique</p>	<p>Secrétaire</p>	<p>En temps opportun</p>
<p>L- Fin de la rencontre</p>	<p>La rencontre est levée à 21 : 24</p>			

Abréviations :
VQ=Ville de Québec;
SCN=Secrétaire de la Capitale nationale